

CONSULTATION NATIONALE

Questionnaire en ligne et Zooms participatifs Juillet 2021



Société Française
d'Accompagnement
et de soins Palliatifs



Questionnaire en ligne à remplir avant le 16 juillet

Zooms participatifs :
2 / 7 / 8 / 20 / 22 / 27 / 29 juillet
sur différents créneaux horaires.
Nous comptons sur VOUS
Inscription obligatoire

Questionnaire Consultation nationale – Juillet 2021

I. MON PROFIL

1. Je suis adhérent de la SFAP

Cette question est requise*

- Oui
- Non

2. Mon âge

- A- moins de 30 ans
- B- 31-45 ans
- C- 46-60 ans
- D- plus de 60 ans

3. Je suis (ou j'ai été)

- A- Aide-soignant(e)
- B- Bénévole
- C- Infirmier(e) ou cadre de santé
- D- Médecin
- E- Psychologue
- F- Travailleur/travailleuse social
- G- Autre acteur/actrice de soin
- H- Autre (précisez) :

4. J'exerce (ou j'ai exercé) en soins palliatifs professionnellement ou bénévolement :

- A- Oui
- B- Non

5. J'exerce mon activité principale en

- A- USP
- B- EMSP
- C- Réseau SP
- D- LISP
- E- HAD

- F- EPHAD
- G- Autre service hospitalier
- H- Autre (précisez) :

6. J'ai globalement une expérience en soins palliatifs de :

- A- moins de de 2 ans
- B- Entre 2 et 10 ans
- C- plus de 10 ans

7. Mon environnement de travail est :

- A- Majoritairement urbain
- B- Majoritairement rural
- C- Mixte

II. MON REGARD SUR LE CADRE LÉGISLATIF ACTUEL

La législation actuelle française sur la fin de vie, dont la dernière évolution date de la loi Claeys Leonetti de 2016, prévoit pour les patients en fin de vie :

- L'obligation de **respecter la volonté du malade** même si la personne n'est plus en capacité de s'exprimer (directives anticipées qui s'imposent, témoignage de la personne de confiance, à défaut de la famille ou des proches),
- L'obligation aux professionnels de santé de mettre en œuvre tous les moyens à leur disposition pour le **meilleur apaisement possible de la souffrance** en imposant au médecin d'instaurer les traitements analgésiques et sédatifs pour répondre à la souffrance réfractaire du malade en phase avancée ou terminale, même s'ils peuvent avoir comme effet d'abrèger la vie,
- L'obligation de répondre à sa **demande d'une sédation profonde et continue** maintenue jusqu'au décès dans des conditions bien précises,
- L'obligation d'une **procédure collégiale et d'une délibération pluridisciplinaire** dans certaines situations avant décision médicale,
- **L'interdiction de l'obstination déraisonnable** et la définition de la nutrition et l'hydratation artificielle comme des traitements qui peuvent être arrêtés.

Le cadre législatif actuel interdit l'euthanasie et le suicide assisté.

8. Du cadre législatif actuel, je peux dire que :

- A- Je le connais de façon précise
- B- Je le connais dans les grandes lignes
- C- Je ne le connais pas

9. Dans ma pratique professionnelle, je rencontre des situations limites ou singulières qui m'interrogent par rapport à la loi actuelle :

- A- Oui
- B- Parfois

- C- Non
- D- Non concerné

10. Selon moi, le cadre législatif est connu...

a. ...des patients

- A- Parfaitement
- B- Partiellement
- C- Non
- D- Ne sais pas

b. ... du Grand Public

- A- Parfaitement
- B- Partiellement
- C- Non
- D- Ne sais pas

c. ... de la plupart des soignants

- A- Parfaitement
- B- Partiellement
- C- Non
- D- Ne sais pas

d.

Je souhaite préciser ma réponse :

11. Le cadre législatif actuel me paraît-il aujourd'hui satisfaisant ?

- A- Oui
- B- Non
- C- Ne sais pas

12. Je souhaite préciser ma réponse :

III. MON AVIS SUR LE PLAN DE DÉVELOPPEMENT DES SOINS PALLIATIFS

Un nouveau Plan de développement des soins palliatifs a été annoncé par le ministre de la Santé. La SFAP participe actuellement à sa préparation. L'objectif principal de ce Plan est de permettre à tous et partout l'accès à des soins palliatifs précoces et de qualité, comme l'exige la loi.

13. Qu'est-ce que j'attends de ce Plan ?

14. Quelles sont, à mon avis, les mesures concrètes et prioritaires à engager qui amélioreront les prises en charge palliatives ?

IV. MON AVIS SUR LES DÉBATS ET DISCUSSIONS PARLEMENTAIRES EN COURS

Le 8 avril dernier, 240 députés ont adopté l'article 1 d'une proposition de loi déposée par M. Falorni (40 ont voté contre). Cet article aurait instauré un droit à une « **assistance médicalisée permettant une aide active à mourir** ».

Dans les propositions de loi, les parlementaires entendent par « **aide active à mourir** » : euthanasie et /ou suicide médicalement assisté, à la demande du patient.

La loi n'a pas été votée faute de temps. Un groupe de 300 députés (sur 577 au total) de tous bords a écrit au 1er ministre pour qu'elle soit reproposée avant la fin de l'année.

Le contenu de la proposition de loi Falorni prévoyait l'obligation pour le médecin de prescrire et d'administrer un produit létal à son patient, suite à sa demande et à l'issue d'une procédure rapide, ou de l'orienter « immédiatement » vers un autre médecin susceptible de répondre à cette demande.

15. Les débats législatifs depuis le début de l'année :

a. J'en ai entendu parler

- A- Oui
- B- Non

b. Je les ai suivis

- A- Oui
- B- Non

16. Je suis favorable à ce qu'une loi instaure « une aide active à mourir » :

Cette question est requise *

- A- Oui
- B- Oui sous certaines conditions
- C- Non
- D- Je n'ai pas d'avis

17. Je souhaite préciser ma réponse

18. Pour moi, les principales raisons de la demande d'une légalisation d'«une aide active à mourir » sont :

19. Je pense qu'une loi légalisant une « aide active à mourir » va être votée :

- A- Je suis certain que oui
- B- Je pense que probablement oui
- C- Je pense que probablement non
- D- Je suis certain que non

Plusieurs pays ont légalisé une « aide active à mourir », sous différentes formes, qui n'implique pas les soignants et la société civile de la même manière. Certains ont autorisé l'euthanasie, d'autres le suicide assisté.

20. Indépendamment de ma position personnelle, si la loi devait évoluer, mieux vaudrait :

Cette question est requise *

Plusieurs réponses possibles

- A- L'euthanasie
- B- Le suicide assisté par une équipe médicale
- C- Le suicide assisté par une association (comme en Suisse)
- D- Le suicide assisté par prescription au patient de produits létaux (comme dans l'Oregon)
- E- Je ne sais pas

21. Je souhaite préciser ma réponse :

22. Selon moi, si une « aide active à mourir » devait être mise en oeuvre par les équipes de soins palliatifs, je pense que l'impact dans mon équipe serait :

Plusieurs réponses possibles

- A- Pas d'impact
- B- Risque de démission dans l'équipe
- C- Tension / division
- D- Soulagement / satisfaction
- E- Je ne sais pas
- F- Non concerné

23. Selon moi, si une « aide active à mourir », devant être mise en oeuvre par les équipes de soins palliatifs, était légalisée, cela aurait un impact sur ma vie professionnelle :

- A- Je ne sais pas
- B- Non, je ne pense pas
- C- J'utiliserai ma clause de conscience à mon poste actuel
- D- Oui cela pourrait me conduire à quitter mon poste actuel
- E- Non concerné

V. MES ATTENTES VIS-A-VIS DE LA SFAP

La SFAP s'est toujours impliquée dans les débats législatifs concernant la fin de vie.

24. Dans le débat, je souhaite que *

Cette question est requise

A- La SFAP s'oppose strictement à toute évolution législative

B- La SFAP éclaire le débat public pour trouver le compromis le plus acceptable

C- La SFAP ne participe pas à ce débat

25. Je précise pourquoi :

26. Je souhaite adresser un message à la SFAP

FIN DU QUESTIONNAIRE

Un grand merci pour votre participation !

**L'ensemble de vos contributions sera
analysé pour un retour prévu le 23
septembre au congrès de Valenciennes.**